

#### 4. Sources et formes de support mobilisées par les femmes

(page 23 à 29)

D'après les données recueillies, aucun programme spécifique d'aide aux parents séparés de leurs enfants n'existe pour les francophones.

##### Les recours :

Les organismes communautaires offrant des services aux immigrants.

Les bureaux de députés sont impliqués de façon non officielle.

Les médecins des femmes pour écrire une lettre concernant les risques de dépression associés à la séparation de la famille.

Les services d'un avocat spécialiste de l'immigration.

L'aide auprès d'amies ou de membres de leur communauté.

##### Les stratégies :

Le soutien grâce à une pratique spirituelle.

L'entraide sociale en partageant avec des personnes qui sont à l'écoute.

La lutte contre les préjugés de ceux qui considèrent que ces mères ont abandonnées leurs enfants.

#### 5. Cinq recommandations pour le MOFIF (page 30 à 32)

1. *Faire campagne* pour que les conjoints et les enfants des personnes reconnues comme réfugiées au Canada soient immédiatement amenés au Canada où leur dossier sera traité.

2. *Favoriser l'accès à de l'information* sur la loi et les règlements du regroupement familial en Français.

3. *Alléger et accélérer la procédure actuelle* en conduisant des actions auprès des autorités compétentes pour :

- diminuer le nombre de documents demandés,
- faire reconnaître l'âge de l'enfant au moment où la demande de regroupement est faite et non au moment où le visa est délivré,
- faire connaître les soutiens financiers,
- multiplier les bureaux de visas ou les décentraliser.

4. *Créer des postes d'agents de liaison de référence dans les centres de CIC et de médiateurs « Ombudsman »*, pour statuer sur les plaintes de personnes dont le dossier est retardé sans raison après 6 mois d'attente.

5. *Élaborer un plan d'action* afin de présenter systématiquement ces revendications auprès des organismes et autorités compétents dans les 12 prochains mois.

**Le MOFIF vous invite à  
une présentation de ce rapport  
le 21 Mars 2009 de 10h à 14h  
au « The Grand Hotel & Suites »  
255 Jarvis Street, Toronto — Métro Dundas**

**Présentatrices :**  
**Michèle Kérésit**, Professeure, École  
de service sociale à l'Université d'Ottawa et  
**Émilie Grenon**, Intervenante communautaire  
à « *Autre Chez Soi* » à Ottawa.

**L'intégralité du rapport figure sur  
le site du MOFIF: [www.mofif.ca](http://www.mofif.ca)**

## Résumé du rapport de recherche :

### ANALYSE DES ENJEUX DES FEMMES IMMIGRANTES ET RÉFUGIÉES FRANCOPHONES VIVANT EN ONTARIO SÉPARÉES DE LEURS ENFANTS

Rapport réalisé par :

Émilie Grenon, Michèle Kérésit, et  
Françoise Magunira pour le MOFIF

Financé par *Condition féminine Canada-  
Programme de promotion de la femme.*



**MOFIF**

Mouvement Ontario des Femmes  
Immigrantes Francophones

200 Wolverleigh Boulevard (bsmt),  
Toronto, Ontario M4C 1S2 Canada

Téléphone : 416-461-0485  
Sans-frais : 1-888-879-7304  
Courriel : [mofif@bellnet.ca](mailto:mofif@bellnet.ca)  
Site web : [www.mofif.ca](http://www.mofif.ca)

LE RAPPORT DE RECHERCHE (32 pages) fait état des difficultés que rencontrent des mères immigrantes et réfugiées francophones vivant en Ontario pour faire venir leurs enfants au Canada afin de reconstituer leur famille.

La méthodologie de l'étude est composée :

- d'entretiens de groupe avec des femmes qui ont vécu le processus de réunification,
- de rencontres avec des intervenants travaillant auprès de ces femmes,
- d'une recherche documentaire approfondie.

Le rapport comprend 5 parties qui sont :

## 1. Contexte et conséquences des obstacles à la réunification familiale (page 5 à 11)

### a) Contexte :

Nombreuses sont les mères francophones qui vivent dans l'isolement, la pauvreté et l'insécurité de leurs statuts d'immigrées.

La majorité des services juridiques ou d'immigration sont anglophones : les mères, sont confrontées à une barrière linguistique.

En tant que femmes, elles se sont aussi beaucoup investies et construites dans leur identité de mère.

### b) Les conséquences de la séparation familiale :

Les mères vivent une détresse émotionnelle.

Elles sont envahies par des sentiments de culpabilité vis-à-vis de leurs enfants et de dévalorisation sociale liée à leur statut de mère éloignée.

Elles reçoivent de la part des membres de la famille restés au pays une attitude de doute et de méfiance.

Les longues séparations des mères de leurs enfants déséquilibrent les rôles parentaux et déstructurent les familles.

L'ensemble de ces conséquences a des effets néfastes sur la santé physique et mentale des mères.

## 2. Des démarches complexes qui peuvent aboutir à des impasses

(page 12 à 13)

On peut faire venir sa famille soit par un processus de parrainage, soit par un processus de réunification familiale dont parle ce rapport.

Ainsi, la femme réfugiée doit obtenir le statut de réfugiée au sens de la convention de Genève. Puis, la réunification familiale débute lorsque la mère entreprend la démarche de résidence permanente. C'est à ce moment là que plusieurs pièges apparaissent et peuvent rendre la réunification impossible.

## 3. Les obstacles au regroupement familial

(page 15 à 22)

*Un processus déshumanisé par les lourdeurs bureaucratiques :*

Le travail sur un dossier est trop éparpillé et mal coordonné avec des tâches et des responsabilités attribuées à plusieurs personnes.

Les dossiers stagnent à cause du grand nombre d'étapes pour arriver au bureau des visas.

Les délais sont long au niveau des bureaux des visas surtout ceux situés en Afrique.

La lenteur des démarches rend parfois la réunification impossible : l'enfant qui avait moins de 22 ans au moment de l'ouverture du dossier est devenu majeur avant l'obtention du visa.

La perte des documents au niveau de l'immigration.

*Une communication complexe et anonyme :*

Les femmes sont trop submergées d'informations au tout début du processus.

Elles ont peu de moyens pour avoir accès au suivi de leurs dossiers.

Les courriers d'Immigration Canada sont rédigés dans un français approximatif avec un vocabulaire juridique.

Les agents d'immigration manquent de compassion.

L'anonymat des agents d'immigration est un grand frein pour assurer une communication constructive.

*Des frais et coûts élevés :*

Traitement du dossier, certificats médicaux et de sécurité, voyages dans les bureaux d'immigration du pays d'origine, garde et entretien des enfants demeurés au pays...

*La définition de la « famille » :*

La définition étroite de la famille au Canada dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés empêche certaines mères d'être réunies avec des enfants qu'elles considèrent comme les leurs.